



# INCA

## ARRÊTS INÉDITS

## DE LA COUR DE CASSATION

---

### Fournisseur

Direction de l'information légale et administrative (DILA)

### Producteur

La Cour de cassation (Service de documentation, des études et du rapport)

### Nom de la base de données

INCA

### Site de diffusion

<https://www.legifrance.gouv.fr>

rubrique : « Jurisprudence judiciaire »

### Contenu

Les arrêts inédits (non publiés au Bulletin) diffusés par le fond de concours de la Cour de cassation depuis 1989.

### Nature des informations

Texte intégral des arrêts.

Conformément à la recommandation de la CNIL du 29 novembre 2001, les données nominatives concernant les personnes physiques (parties et témoins) sont pseudonymisées.

### Périodicité de la mise à jour

Les décisions sont fournies hebdomadairement par la Cour de cassation.

Les données sont diffusées jusqu'à 5 fois par semaine. Cette périodicité ne saurait constituer une garantie de délai entre la mise à jour des données juridiques et la date d'émission des sources.

### Accès aux données

Les données sont accessibles directement et gratuitement sur un serveur; le lien vers ce serveur est spécifié sur le site [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr).

### Conditions de réutilisation

Les données sont réutilisables gratuitement sous [licence ouverte v2.0](#).

Les réutilisateurs s'obligent à mentionner :

- la paternité des données (DILA);
- l'URL d'accès longue de téléchargement ;
- le nom du fichier téléchargé ainsi que la date du fichier.

### Données personnelles

La mise à disposition par la DILA de jeux de données pouvant contenir des données personnelles n'affranchit pas le réutilisateur du respect de la loi Informatique et Libertés, conformément au document [Avertissement](#).

### Format des données

Les données mises à disposition sont fournies au format XML. Elles sont accompagnées du référentiel de DTD LEGIFRANCE.

### Stocks

Régulièrement, et au minimum une fois par an, un nouveau stock est constitué : il contient les données du stock précédent et les modifications apportées sur la période écoulée entre les 2 stocks. La constitution d'un stock peut également intervenir suite à une évolution technique ou réglementaire. L'utilisateur qui souhaite intégrer et/ou rediffuser les données pour la première fois s'oblige à utiliser le dernier stock mis à disposition.

### Contact

Direction de l'information légale et administrative

Cellule Administration des Données

26, rue Desaix - 75727 Paris cedex 15

[Donnees-Dila \[at\] dila.gouv.fr](mailto:Donnees-Dila[at]dila.gouv.fr)

Toutes ces informations sont disponibles sur le site

[www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr) et dans le répertoire des informations publiques de la DILA :

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr/repertoire-des-informations-publiques](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr/repertoire-des-informations-publiques)